



**Syndicat Mixte d'Aménagement des
Bassins Aume-Couture, Auge et Bief**

Maison de l'eau
16140 Saint Fraise
☎ 05.45.21.01.91

f.devautour@smabacab.fr

St Fraise, jeudi 8 décembre 2022

Compte rendu de réunion

Comité Syndical

Vendredi 20 décembre 2019, 20 h à la maison de l'eau.

La séance prévue à 20 h à la maison de l'eau, comportait l'ordre du jour suivant :

A l'ordre du jour :

- Décision Modificative Plantation,
- Délibération convention Assistance données topographique Charente Eaux,
- Indemnisation Monsieur Picot,
- Compte rendu de la crue de novembre 2019,
- Présentation du programme de travaux 2020,
- Validation du plan de formation mutualisé en partenariat avec Charente Eaux,
- Acquisition des parcelles D96 D97 en réserve foncière sur la commune de Longré,
- Avenant financier pour les parcelles en réserve foncière D96 D97,
- Opportunité d'acquisition de parcelle sur Aigre,
- Questions diverses.

Délégués présents :

Titulaires Madame BAUDRIT I/ Messieurs ANDRE T/AUBINAUD L/AUDOUIN M/ AUGIER C /BALLAND S/BERTRAND M/CAQUINEAU E/COLLET G /DANJOU L/ DENIS L/DEVAUTOUR JC/ GALL M/ GASSELING T/LHERIDEAU D/ MEGRET C/MEUNIER JM/ QUINTARD J/ ROY F/ SYLVESTRE E/ TRICOIRE P / TYRE C/ VINCENT B/ VOUDON P

Suppléants Madame VIAUD A/ Messieurs LESAGE R/ COMBAUD A/MICHAUD T

Excusés : Messieurs BONNET Franck /CACLIN Philippe / SILLON Jean-Claude

Présent à titre consultatif :

Madame GISLOT Chloé (SMA BACAB)

Monsieur BLANCANT Julien (SMA BACAB)

Madame DEVAUTOUR Florence (SMA BACAB)

Monsieur MICHAUD François (SMA BACAB)

Messieurs ROY Francis et TYRE Christophe ouvrent la séance en informant les élus que le président Monsieur Franck BONNET est absent pour raison de santé et lui souhaite un prompt rétablissement

Décision modificative Plantation

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical qu'il est nécessaire de modifier le budget primitif 2019.

Il convient d'ajuster le budget d'investissement avec l'opération 153 (acquisitions de terrains) et l'opération 139 (plantations)

Les dépenses en section investissement seront modifier de la façon suivante :

Dépenses investissement

c/ 2113 opération 153	acquisitions de terrains	- 1 500.00 €
c/2128 opération 139	plantations	+ 1 500.00 €

Délibération convention assistance topographique Charente eaux

Monsieur le Vice-Président rappelle que lors de nos missions, nous pouvons solliciter l'appui technique de partenaires tels que Charente eaux. Dans le cadre du suivi des actions réalisées sur le Crachon et la Divise, le SMA BACAB a sollicité cet appui pour acquérir des données topographiques d'avant et après travaux. Dans ce cadre-là, il est proposé de signer une convention de partenariat avec Charente eaux, qui prévoit notamment une prestation de 600 € TTC.

A l'unanimité, l'assemblée adopte la convention.

Indemnisation Monsieur PICOT

Monsieur BLANCANT explique que lors de travaux réalisés par le SMA BACAB sur le Crachon en juillet 2019, l'entreprise avait longé un champ endommageant sa bordure lors du passage des engins. Cette action avait été convenue avec le propriétaire exploitant, moyennant le cas échéant une indemnisation au prix de la récolte en fonction de la surface endommagée. Cependant, Monsieur PICOT nous a signifié ne pas avoir pu récolter sa parcelle en raison de la météo, l'indemnisation n'est donc plus d'actualité.

Compte rendu des crues de fin 2019

Monsieur le Vice-Président explique que les conditions météo actuelles peuvent susciter l'inquiétude. Il propose donc qu'un compte rendu de la situation soit effectué.

Monsieur BLANCANT présente les diagrammes de débits du dernier trimestre. Ils montrent 3 crues successives (deux quinquennales et une décennale) en fonction d'une pluviométrie très soutenue. En

la rendre plus performante. Madame GISLOT précise que la nouvelle convention sera bientôt sous sa forme définitive et que seuls certains éléments administratifs manquent. La convention se composera d'une partie cartographique annexe précisant les sites à enjeux qui ont été retenus.

Rédaction d'un plan d'actions ZH

Madame GISLOT explique que pour répondre à des exigences à la fois de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la SAFER, une récolte et une analyse de données ont été effectuées pour cibler et prioriser les secteurs de travail du SMABACAB. Pour cela, un plan d'actions en faveur des zones humides est en cours d'élaboration. Ce plan d'action comprend l'identification de secteurs à enjeux où il est essentiel d'agir ; un travail de terrain et de concertation pour déterminer des secteurs pour l'acquisition foncière et la proposition de fiches actions.

D'autres actions comme la plantation de haies, la communication/ sensibilisation, le changement de gestion dans les zones humides et des travaux de restauration seront menées en complément des acquisitions et en lien avec différents partenaires et acteurs du territoire.

Mise en place de l'ENS sur la zone humide de Saint Fraigne

Madame GISLOT explique que depuis 2009 une démarche de classification de la zone humide de Saint Fraigne en Espace Naturel Sensible (ENS), gérée en majeure partie par le CREN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels) avait été initiée. Suite à une présentation de ce projet en conseil communal, la zone humide est inscrite en ENS depuis juillet 2019. La zone s'étend sur 162 hectares et le CREN va étendre son périmètre d'intervention sur la zone. Madame GISLOT informe le comité syndical qu'une réunion publique va avoir lieu pour présenter au riverain le principe de l'ENS et qu'un diagnostic écologique devrait débuter en 2020 soit en 2021.

Une question est posée sur l'ouverture au public et sur la manière dont elle s'effectue et qu'elles sont les implications de la mise en œuvre d'une ENS. Madame GISLOT explique qu'une ENS a pour objectif l'ouverture au public à une échelle adaptée au site. Si le milieu n'est pas adapté à l'ouverture au public, seule une partie du site sera rendu accessible. L'ENS n'implique pas de réglementation pour les propriétaires présents dans la zone ni pour les riverains.

Une question est également posée sur la présence de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Environnementale Faunistique et Floristique) sur le territoire. Madame GISLOT explique que les ZNIEFF sont des inventaires qui permettent d'améliorer la connaissance d'un site mais qu'elles ne font pas l'objet d'une réglementation. Ces inventaires peuvent servir de support à mise en place d'autres documents (Natura2000, réserve naturelle, ...).

Projet de ZH à Anville

Madame GISLOT rappelle qu'une démarche de travaux en faveur d'une zone humide située en amont du ruisseau de l'Auge avait été initiée depuis 2016. Des nouvelles discussions ont été menées pour faire aboutir ce projet impliquant à la fois des travaux de restauration d'une zone humide et de travaux d'hydromorphologie. Néanmoins le propriétaire de la parcelle la plus impactée par le projet demande un échange avant le début des travaux. Une démarche de recherche est en cours pour permettre au projet d'aboutir prochainement. Madame GISLOT explique qu'une candidature pour une parcelle sur St Cybardeaux avait été menée, mais la parcelle ne convenait pas au propriétaire pour l'échange. Le SMABACAB a alors retiré sa candidature et continue les recherches en partenariat avec la SAFER.

Présentation du programme de travaux 2020

Monsieur Christophe TYRE, vice-Président en charge des travaux, évoque les orientations pour l'année 2020 ; il propose que Monsieur BLANCANT présente un diaporama sur les grandes lignes du programme annuel 2020. Sont évoquées différentes tranches de travaux réparties sur le territoire :

- Restauration de la continuité écologique sur le Sauvage à Fraichefont
- Diversification du milieu sur l'Auge entre le pont de Monac et Montaigon
- Restauration hydromorphologique sur la Divise entre les Gours et Saint-Fraigne
- Relevé topographique sur l'ensemble du lit principal du Bief
- La plantation de ripisylve sur le Crachon
- La poursuite des actions engagées sur les zones humides, comme sur Anville et sur l'Espace Naturel Sensible de Saint-Fraigne.

Les dépenses estimées des actions 2020 sont les suivantes :

- Frais d'animations (techniciens et secrétariat associé) : 154 100 €
- Frais de régie (agents de terrain et fonctionnement) : 161 900 €
- Travaux par entreprises : 100 000 €

Le détail de l'ensemble de ces démarches peut être envoyé par mail sur demande au SMA BACAB.

Validation du plan de formation mutualisé en partenariat avec Charente eaux

Monsieur le vice-Président explique que le SMA BACAB, comme toute structure, doit fournir à ses agents un plan de formation adapté à leur carrière. Cette démarche étant relativement lourde, il est proposé de s'associer avec Charente eaux qui propose de mutualiser cela entre les différentes structures adhérentes. Cela permettra d'avoir un outil en adéquation avec la réglementation, et opérationnel pour l'ensemble des agents. L'assemblée adopte la proposition à l'unanimité.

Gestion foncière

Bilan des acquisitions et opportunités

Madame GISLOT rappelle que le syndicat a débuté en 2019 une démarche d'acquisition foncière qui est nécessaire pour la mise en œuvre de la valorisation des zones humides et pour la pérennisation de leur gestion au long terme. Le syndicat, avant 2019, était déjà propriétaire de 0ha 55a 22ca en parcelles morcelées sur la commune de Saint Fraigne. Des dossiers, en cours, ont été menés à bien permettant l'acquisition de 3ha 33a 20ca supplémentaire. Le syndicat a également démarré la mise en place d'une réserve foncière qui ouvre la possibilité d'échanger des parcelles de terres cultivées avec des parcelles en zone humide intéressante pour le travail du syndicat. Cette démarche a déjà permis l'obtention de 6ha09a53ca en lot de parcelles sur la commune de Longré. Le syndicat est propriétaire de 9ha42a73ca parcelles acquises et en réserve foncière confondu.

Dans la continuité de la démarche de réserve foncière, le syndicat a candidaté à un lot de parcelles sur la commune de Longré (D96 et D97), qui ont été attribuées par la commission SAFER au syndicat. Ces deux parcelles représentent une surface de 0ha21a10ca. Madame GISLOT explique que la SAFER, dans le cadre de la réserve foncière, fait une demande d'avance financière. Ce pré financement des parcelles permet d'éviter l'ajout de frais financier de stockage. Pour permettre le paiement de l'avance financière un avenant financier et une délibération doivent être votés. Cependant la SAFER, pour des raisons administratives, n'a pas transmis les prix ne permettant pas au comité de délibérer.

Il est demandé si le CREN ne pourrait pas acheter la parcelle plutôt que la SMABACAB. Monsieur BLANCANT explique qu'une le CREN ne peut acquérir que dans leur Périmètre d'Intervention Global. Les parcelles concernées ici, ne sont pas dans ce périmètre.

Monsieur ROY demande, si le comité est favorable à la poursuite des démarches pour l'acquisition de ces parcelles. Le comité qui se prononce favorable majoritairement. Les éléments pour compléter ce dossier seront présentés lors d'un prochain comité avec les prix précis.

Madame GISLOT poursuit avec une opportunité d'acquisition de deux parcelles sur la commune d'Aigre (ex Villejésus) pour un total de 1ha57a31a. Elles sont situées en proximité de l'Aume et d'un fossé, cette situation permet l'extension des eaux de crues. La gestion actuelle est une prairie, l'objectif de l'acquisition est de pérenniser la gestion actuelle. Monsieur BLANCANT explique que cette information est à titre informatif. Monsieur ROY demande au comité si les démarches doivent se poursuivre, le comité se prononce positivement.